

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/10/2021

DATE DE CONVOCATION 06/10/2021	L'an deux mille vingt et un Le 14 octobre à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, <u>Etaient présents :</u> M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, Mme SANSONE, M. BAVIERE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. CARON, Mme MORHAIN, M. COPIER, M. WISNIEWSKI Formant la majorité du conseil en exercice. <u>Absents excusés :</u> Mme VAN DER BEKEN, M. BLIN, Mme DE PUERTAS JOSEPH, SECRETAIRE : Mme MAES a été élue secrétaire de séance
DATE D’AFFICHAGE 06/10/2021	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 19	
PRESENTS 16	
VOTANTS 16	

Ouverture de la séance à 19 heures

Approbation du compte rendu de la séance précédente et approbation de l'ordre du jour

PROJET D'UN PLATEAU SPORTIF FITNESS

La commune souhaite favoriser la création d'espaces d'échanges et de loisirs de plein air. Une station de fitness sera installée dans le parc à côté du terrain de volley.

Cette installation sportive a pour objectif de mettre en accès libre un équipement pour optimiser la pratique sportive de façon autonome.

Le bilan financier se présente comme ci-dessous :

- Coût des travaux :	40 970.40 € TTC
- Dépense subventionnable hors taxe :	34 142.00 € HT
- Montant de la subvention par la Région 30 % maximum :	10 242.60 €
- Avance de la TVA/commune :	6 828.40 €
- Reste à charge de la commune :	17 075.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ**,

SOLLICITE, les subventions les plus élevées auprès du conseil Régional pour l'installation d'une station de fitness.

AUTORISE, le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

REVISION DE LA LOCATION DES BARNUMS

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de la location des barnums au 01/01/2022.

Le Conseil Municipal après débat et à l'**UNANIMITÉ**,

- sur proposition de Monsieur le Maire, le prix de la location d'un barnum aux particuliers sera de **60 euros** pour un barnum de 9 m² et de **90 euros** pour un barnum de 18 m², pour le week-end, avec une caution de **240 euros**.
- Pour les associations et les communes de la C.C.V.C. le prêt sera gratuit uniquement pour les manifestations publiques.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/10/2021

REVISION DE LA LOCATION DU FOYER POLYVALENT

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de la location du foyer polyvalent à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Location sans vaisselle : **450 €**
- Location avec vaisselle 50 personnes : **500 €**
- Location avec vaisselle 80 personnes : **550 €**

- Caution dégradation : **400 €**
- Caution ménage non effectué : **120 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** :

DECIDE de modifier le tarif de la location.

RAPPORT VEOLIA 2020

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers(ères) municipaux, qu'ils ont reçu le rapport annuel de notre délégataire pour lecture.

Le conseil municipal après débat et à l'**UNANIMITÉ**,

VALIDE, le rapport annuel 2020 de notre délégataire Véolia.

MODIFICATION DELIBERATION COMPTE 6232 FETES ET CEREMONIES

Suite à la demande de la perception, Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'ajouter sur la délibération du conseil municipal du 10/04/2018, indiquant la liste des dépenses prévues sur le compte 6232 (fêtes et cérémonies), une autre dépense de fournitures.

Il s'agit d'achats de médailles, d'albums, de livres d'or ou de parures de stylos pour les mariages.

Le conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** et après débat décide :

D'APPROUVER, les autres dépenses pour les mariages, dont elles seront imputées au compte 6232.

ENSEIGNANTS - CREATION D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE POUR L'ETUDE

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

DECIDE, à l'**UNANIMITÉ**, de créer un poste d'agent de surveillance pour l'étude à temps non complet au 01/09/2021 et fixe le taux horaire de rémunération selon le grade et d'après les décrets ainsi que l'actualisation qui pourrait avoir lieu.

DIT, que les crédits nécessaires sont inscrits au BP, chapitre 64.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/10/2021

POSTE SURVEILLANCE DE LA CANTINE

Vu l'augmentation des enfants déjeunant à la cantine.

M. le Maire propose de créer un poste supplémentaire et précise qu'il est nécessaire d'actualiser le taux horaire de la surveillance cantine pour le personnel communal.

Le conseil municipal, décide à l'**UNANIMITÉ**,

DIT que le versement des indemnités fixées sera effectué mensuellement.

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

PROJET ARRETE PREFECTORAL CLASSEMENT SONORE FERROVIAIRE

Vu le projet d'arrêté Préfectoral de classement sonore ferroviaire modifiant les arrêtés préfectoraux de classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Val d'Oise.

Considérant que la commune se trouve concernée par les secteurs dits « affectés par le bruit ».

Le conseil municipal est appelé à formuler son avis sur ce projet.

- Vu le projet de l'arrêté Préfectoral

Le conseil municipal, après débat et à l'**UNANIMITÉ**,

DONNE un avis favorable à l'arrêté Préfectoral proposé.

RECENSEMENT POPULATION 2022 NOMINATION 3 AGENTS RECENSEURS 1 COORDONATEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête et 3 agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2008-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Le conseil municipal, après débat et à l'**UNANIMITÉ** :

DESIGNE, un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune, et 3 agents recenseurs.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/10/2021

SUBVENTION ECOLE MATERNELLE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Il est décidé, à l'UNANIMITÉ,

D'ATTRIBUER, à l'école maternelle « Charles Perrault », une subvention pour l'achat de livres.

Cette participation est de **500 euros**.

Dit que les crédits sont prévus au compte 65738.

VENTE DE TERRAINS CADASTRÉS B 165 et B 168 - Le Bourg

Monsieur le Maire informe que l'association l'Oiseau Bleu souhaite acquérir à la commune des parcelles situées au lieudit « Le Bourg », cadastrées secteur B 165 d'une superficie de 375 m² et secteur B 168 d'une superficie de 855 m².

Ces parcelles sont classées en zone N.

Monsieur le Maire propose 5 euros le mètre carré.

Le conseil municipal,

VOTE :

15 pour
1 abstention

AUTORISE, Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DIVERS

Domaine de la Viosne :

Monsieur le Maire informe que des familles de Boissy l'Aillerie ont pu obtenir un logement dans la résidence.

7 logements restent encore en attente d'une attribution.

Signalisation :

Monsieur le Maire informe que des marquages au sol pour les piétons sont prévus.

Football :

Le stade étant impraticable pour le club de Boissy l'Aillerie, le Président et ses membres ont trouvé un accord avec des communes extérieures pour que des entraînements et matchs puissent avoir lieu.

Animation :

Monsieur Vautier adjoint à la commission animation, informe qu'un marché de Noël aura lieu le samedi 11 décembre avec en animation vin chaud, crêpes, petit train et feu d'artifice à 19h00,...

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/10/2021

Circulation et stationnement :

- Il est remarqué que les camions continuent de passer au niveau du virage du moulin.
- Rue de la République, la vitesse étant excessive, monsieur le Maire informe qu'un marquage au sol a été effectué pour un stationnement en zone bleue.
Une limitation de vitesse est prévue pour 30 km pour la Route de Beauvais et toute la rue de la République.

Séance levée à 20h30

Le Maire :

Michel GUIARD

Le secrétaire de séance :

Emmanuelle MAES